



TRIBUNAUX.

L'ETUDIANT EN MEDICINE ET LE VOLEUR A JAMBE DE BOIS.—Deux prévenus, Scherer et Beaulieu, tous deux jeunes encore, mais flétris et usés avant l'âge par la débauche et le séjour des prisons, viennent s'asseoir sur la sellette de la police correctionnelle, pour entendre la déposition du sieur Fariac Mondeau, qui les a surpris en flagrant délit de vol, et a philanthropiquement procédé à leur arrestation.

Fariac Mondeau déclare être âgé de 40 ans, et exercer la profession d'étudiant en médecine: Hippocrate l'a dit, Messieurs, l'exercice aide d'une façon admirable et promptement efface les organes digestifs dans leurs laborieuses fonctions. Je me conformais donc au principe de ce grand homme, en faisant un tour de promenade dans la rue du Temple, après avoir diné à 22 sous par tête dans le restaurant Dufresnoy, place de l'Odéon, quand tout à coup je suis frappé.....

Beaulieu. C'est ça, mettez-vous encore des coups sur le dos...fait que vous soyez enragé... Fariac Mondeau. Le terme technique est *hydrophobe*, mais j'en repousse l'application... Quant à des coups, mon intention n'est point de vous en mettre sur le dos; votre épine dorsale est déjà assez chargée par la complicité qu'elle a prêtée à votre vol... Je le prouverai tout-à-l'heure... si vous voulez bien ne pas couper mon improvisation.

M. le président. Parlez des faits de la cause et soyez bref.

Fariac Mondeau. Je le suis, M. le président. Je disais: quand tout à coup je suis frappé par la vue d'une jambe de bois qui soutenait un jeune homme arrêté devant un magasin de nouveautés. L'aspect d'un membre mutilé me rappela mes études chirurgicales, et je repassais dans ma mémoire les règles de l'amputation et les doctes leçons de M. Lisfranc.

En parcourant des yeux l'infortuné, je découvris entre ses deux épaules une bosse énorme (pour parler le langage vulgaire), un véritable hémisphère, une prodigieuse déviation curviligne de la colonne vertébrale... J'allais m'apitoyer sur le sort de cet être disgracié, et me livrer à des réflexions profondes sur la science de l'orthopédie... mais un fait soudain vint m'éclaircir sur la nature de cet infirmité... je vis un camarade du bossu lui glisser dans le dos une pièce d'étoffe... Aussitôt, ma jambe de bois fait une pirouette en disant à son ami: "Ohé! Titi, ça paraît-il beaucoup?—Un vrai Mayeux, répond l'autre, un Mayeux au naturel, quoi!—Ohe, Titi! reprend la jambe de bois, v'la la large (dame de comptoir). Eh, hnt, filons!..."

Aussitôt les deux fripons s'éloignent... Je les suis du pied et de l'œil. Je rencontre un jeune militaire... Camarade, lui dis-je, voudriez-vous me donner un coup de main pour appréhender deux coquins?—ça va dit le brave conscrit... si j'étais sûr que ça soyent de vrais voleurs... pour de bon... Si vrais et si bons, lui dis-je, que je les ai vus moi-même commettre le crime, et que la jambe de bois porte encore son vol dans sa bosse... En disant cela, je montrai du doigt le prévenu Beaulieu; celui-ci m'aperçoit et s'arrête tout à coup contre un mur, comme pour satisfaire à un besoin; mais dans le fait, pour se débarrasser de sa difformité... Le brave trouper intimidé n'osait avancer; j'avais beau l'encourager, il me disait toujours... Si j'étais sûr que ça soyent de vrais voleurs!... Je vois alors passer un vétérinaire; et laissant le conscrit, je m'adresse au gendarme: Vieux guerrier, lui dis-je, prêtez-moi la main et arrêtez-moi ces deux voleurs... En voilà bien d'une autre; je le regardai carresse sa moustache, me regarde, m'empoigne au collet en criant: Qui m'a dit que ce n'est pas vous, pékin! qu'êtes le voleur; je vous arrête.—Arrêtez! lui dis-je.—C'est ce que je fais!

Il me tenait toujours au collet, et moi je le tenais aussi par le canal jugulaire... Bref, pour être bref, conformément à l'invitation de M. le président, la foule s'était attroupée et avait heureusement saisi mes deux criminels, et il fut facile de se convaincre de mon innocence et de la bosse criminelle du dit Beaulieu, jambe de bois.

Beaulieu. C'est possible que j'ai volé, mais j'étais seul... vous aviez la berluée... Fariac Mondeau. Vous voudriez dire que je suis affligé d'une *ophthalmie*, mais je le nie... J'ai parfaitement vu votre collègue vous fourrer la pièce d'étoffe dans le dos; je l'ai vu de mes yeux, *vidi oculis*... Beaulieu. Le v'la qui parle anglais à c'te heure! ça vous regardait-y de me faire arrêter?

Fariac Mondeau: ça regarde tous les honnêtes gens et principalement l'élève en médecine, de purger le corps social des malfaiteurs qui en sont les humeurs peccantes et malignes... Scherer. Pouvez-vous m'y dire que vous m'avez vu? Fariac Mondeau. *Propriis oculis* et entendu *propriis auribus*.

Le tribunal suffisamment édifié sur la culpabilité des deux prévenus, et par plusieurs témoignages analogues, condamne Beaulieu à trois mois d'emprisonnement, et Scherer, qui se trouve en état de récidive, à trois années de la même peine.

COMMENT ON PEUT FAIRE 50 POUR 100 DE BENEFICE EN VENDANT A 50 POUR 100 DE PERTE.—En faisant connaître les ruses des voleurs, on tend nécessairement à diminuer le nombre de leurs dupes; c'est sur ce point de vue que nous croyons devoir rendre compte d'une affaire d'esroquerie qui était soumise aujourd'hui à la chambre des appels de police correctionnelle.

Toujours est un ancien marchand colporteur, ou se disant tel, qui, ayant l'élocution facile et même élégante, se présentait chez divers marchands; là, il faisait un choix, surtout marchandant bien et longtemps pour pouvoir vendre, disait-il, à bénéfice. C'était pour la forme; au fond le prix lui importait peu; car aussitôt qu'il était possesseur des marchandises il les revendait à moitié prix à un Duval. Le seul point difficile était donc de s'en rendre possesseur sans rien payer.

Voici comment il est parvenu à duper six ou sept marchands. Le prix une fois bien débattu, il faisait faire un ballot et demandait qu'en le fit accompagner d'un commis pour recevoir le montant de la facture. Une fois qu'il était arrivé assez loin de la boutique, il entrait chez un épiciers, achetait une livre de pruneaux qu'il payait, et priait l'honnête épiciers de conserver le ballot en dépôt, jusqu'à ce qu'il le fit enlever. L'épiciers est complaisant par nature et par état, surtout pour l'acquéreur des denrées coloniales et autres.

Notre acquéreur montait alors dans une maison voisine, aussi haute que faire se pouvait, tout en faisant bien entendu, ses excuses au commis de le fatiguer ainsi. Parvenu à la dernière marche, il tâchait ses poches, mais la clé de sa chambre ne s'y trouvait jamais, il fallait redescendre pour la demander au portier.

Quant on n'a pas bonne tête, il faut avoir bonnes jambes, dit le proverbe, et aussitôt il courait chercher la clé; mais c'était toujours celle des champs qu'il prenait, après avoir en soin, en passant, de reprendre le ballot déposé chez l'épiciers. C'est ainsi que disparaissaient le colporteur, le ballot et le livre de pruneaux. Il revendait 50 fr. ce qui lui coûtait nominativement 100 fr. Bénéfice net, 49 fr. 12 sous et une livre de pruneaux à 8 sous.

Il a fini par être reconnu par un vendeur, qui l'a fait arrêter. Condamné en première instance à dix ans d'emprisonnement, il a interjeté appel, ainsi que le sieur Duval, l'acquéreur complaisant, qui avait été condamné à deux ans de prison comme receleur. Me Sautière a défendu ce dernier. Quant à Tourroude, il a tout avoué. "Mais, a-t-il dit, j'ai été entraîné par la fatale passion du jeu, qui déjà m'a été si funeste. En revenant à Paris, j'avais 200 fr.: je croyais les maisons de jeu fermées; l'homme est faible, j'ai joué, et tout a disparu sous le terrible râteau."

La cour a confirmé le jugement de première instance sur tous les points.

L'AGENT DE POLICE. (Police correctionnelle du département de la Seine.) Pourquoi qu'aussi que ce monsieur de la police m'en veut comme ça?

L'agent.—Moi, mon cher!

Le prévenu.—Dam, il paraît, puisque vous me faites de la peine!

L'agent.—J'exécute la loi, mon cher; je ne connais que la loi.

Le prévenu.—Et qu'est-ce que dit donc votre loi, à propos de mon individu?

L'agent.—Elle vous défend de me dire des injures quand je me promène pour la sûreté publique.

Le prévenu.—Ça se peut bien; mais faudrait donc que j'eusse été susceptible d'être fautive sur l'article en question dont j'en ignore.

L'agent.—Si vous n'avez pas de mémoire, à qui la faute?

Le prévenu.—Rafraîchissez-la seulement un petit brin, là, vrai, ça me ferait plaisir.

L'agent.—Un jour de dimanche sur la chaussée de la Courtille...

Le prévenu.—Ça c'est vrai, je la fréquente tout de même; c'est un endroit plein d'agrément.

L'agent.—J'étais de service quand j'entends des injures derrière moi; je me retourne, c'était une société...

Le prévenu interrompant vivement.—De mon épouse; ça fait pas de doute; c'est mon habitude des dimanches; c'est encore vrai tout de même.

L'agent.—Vos mauvais propos allaient toujours leur train; je m'en importai peu d'abord, mais à la fin des fins...

Le prévenu.—Ah! ça, mais ça serait donc moi comme ça qui vous aurais chanté pouille...

L'agent.—Absolument.

Le prévenu.—Et à l'honneur de quel saint?

L'agent.—C'est ce que je vous demande au jour d'aujourd'hui. Je passais bien tranquille, et je ne vous disais rien.

Le prévenu.—Comme ça, ça serait donc tout uniment à propos de bottes...Fameux! tout de même... Moi joyeux, satisfait, en société d'une dame, aller faire comme ça le tapageur avec quelqu'un qui ne me dit rien...Mais, si vous plait, qu'est-ce que je disais donc...Ce serait encore plus drôle, rien que pour savoir.

L'agent.—Vous répétez: mouchard! mouchard! mouchard!

Le prévenu, comme par inspiration.—Et je criais ça tout haut?

L'agent.—Je le crois bien.

Le prévenu, se donnant un grand coup de poing sur le front.—Ah ben! justement m'y v'la; m'y v'la-t-y. Voyez un peu comme l'innocence vous frise l'imposture; j'appellais tout bonnement un ami...

M. le président.—Comment vous appelez votre ami?

Le prévenu.—Pas de doute, mon ami Pochard, Pochard, le gros Pochard, le réjoui Pochard, mon intime d'enfance, et ce monsieur aura entendu mouchard. (Hilarité.)

Sans vouloir adopter ce singulier moyen de défense, le tribunal condamne le prévenu à 16 fr. d'amende.

On écrit de Mâcon que le nommé Gandry, horloger au Creusot, se trouvant dans un café, avait dit qu'il donnerait cent écus à celui qui voudrait aller avec lui à Paris pour tuer le roi.

Un mandat d'amener a été décerné par le juge d'instruction. On aime à croire que l'information amènera la preuve qu'une telle proposition n'a pu être faite que dans le délire de l'ivresse.

(Le Droit.) MARSEILLE.—Procès de M. de Rigny.—Le procès de M. de Rigny est encore retardé par l'absence de plusieurs témoins nécessaires à l'instruction. Il paraît que les débats ne seront pas ouverts avant le mois de juin.

de ciseau lui perçait le cœur. Le sacrifice fut accompli; lorsque son menton fut dépouillé de ses honneurs, il se dirigea vers la maison qu'habitait la dame, pour lui donner cette sublime preuve d'amour.

"Madame, s'écria la camériste, riant aux éclats, voici le Turc!"

—*Saccatura!*
—Avec un bataillon de turbans qui l'accompagnent.

—*Male*, reprit la livournaise!
—Et un autre bataillon d'énormes pipes que ces messieurs apportent!

—*Peggy!*
—Et il a le menton comme la main.

—*Pessimo!*

En effet, une douzaine de Turcs aux grandes robes apportèrent chacun leur cadeau pour la fiancée; car Fasil-beg, sur la foi de cette promesse, s'estimait bien et dûment marié. Les mariages s'accomplissent très-simplement à Constantinople, où l'acquisition d'une femme, affaire peu importante, ne réclame que la prise de possession, sans autre cérémonie. Voilà donc notre Turc, possesseur, à ce qu'il croit, de la Livournaise, et qui vient planter sa tente dans la maison de sa nouvelle épouse. Il pénètre dans le boudoir où reposaient les attraits de la jeune italienne, et laisse sa suite s'accroquer, avec la solennité turque, dans la première salle où elle déploie les trésors de plusieurs châles de cachemire; de je ne sais combien de pièces de mousselines, et de douze pipes d'une longueur démesurée.

La coquette, surprise dans son deshabillage du matin, était fort embarrasée. Prières, explications, démonstrations, arguments, colère, rien n'y faisait. Fasil-Beg n'avait-il pas sacrifié sa barbe? n'avait-elle pas engagé sa foi? quel contrat plus saint, quel pacte plus inviolable, quel dévouement plus digne de récompense? Je ne sais comment se serait terminée cette scène originale qui devenait scabreuse si le retour imprévu du mari n'avait amené une péripétie nouvelle; étonné d'apercevoir douze Turcs armés de pipes et ne se gênant pas le moins du monde, il imagina d'abord qu'ils avaient pris sa maison pour une autre. Un des fumeurs prit la bonté de lui apprendre qu'il se trouvait dans le domicile de l'ottoman Fasil-Beg, lequel venait d'épouser la dame de la maison. C'était trop fort!

"Epuiser!" s'écria le Livournaise en fureur! Mais c'est ma femme! Et quand cela?"

—Ce matin."

Il s'élança vers la chambre à coucher. La résistance de la femme et l'insistance de celui qui croyait avoir des droits, continuèrent avec une intensité fort dramatique. —*Ma femme! Mon mari!*—Les deux exclamations se croisèrent. En vain le mari livournaise prit le parti de sa femme, et fit observer au Turc qu'il était le premier en date. L'obstination de Fasil-Beg nécessita l'intervention de la police; il fallut donner à la scène un dénouement expéditif. Le Turc, privé de sa barbe, écumant de rage, fut déposé sur le vaisseau qui l'avait apporté, et forcé de mettre à la voile à l'instant même. Constantinople le revit sans barbe et sans femme, et le mari livournaise dormit tranquille.

ANTIQUITES ROMAINES EN FRANCE.—Un cultivateur des environs de Châlons-sur-Saône a trouvé dernièrement, en déracinant un vieux chêne, une masse verdâtre qu'il divisa avec sa pioche. Elle lui offrit alors une collection d'un moins deux cents médailles en argent, toutes plus ou moins oxydées. Ces médailles ont été frappées dans une période de 42 ans, la plus ancienne remontant à l'an 217 de notre ère. Elles sont à l'effigie de Caracalla, Eliogabale, Gordien III, Philippe père, Océlide sa femme; Philippe fils, Trajan-Dèce, Herennius, Hostilianus, Tribolien Gallus, Volusien, Emilien, Valérien père, Gallien, Salonine sa femme, et Salonin ses fils.

—On lit dans le *Globe*: "Nous ne pouvons pas publier aujourd'hui en entier le document qui a été présenté à la chambre des communes, et imprimé sur la motion de M. Gladstone, au sujet de la quantité de timbres apposés sur des feuilles publiques, depuis le 2 janvier 1837, jusqu'au 1er avril inclusivement. Mais voici ce qui se rapporte aux cinq jours du soir: *Courier*, 44,500 en janvier; 36,000 en février et 32,000 en mars. *Globe*, 90,000 en janvier; 66,000 en février; 56,000 en mars et 18,000 le 1er avril. *Standard*, 105,500 en janvier; 90,000 en février et 78,000 en mars. *Sun*, 63,000 en janvier; 66,000 en février; 73,000 en mars et 3,000 le 1er avril. *True-Sun*, 42,000 en janvier; 45,000 en février et 31,000 en mars."

—Les tableaux espagnols achetés par M. le baron Taylor, et qui viennent d'arriver à Paris, sont, dit-on, au nombre de 400, et ont coûté 90,000 fr.

NOUVELLES DIVERSES. —Lundi soir il est arrivé une chose très extraordinaire dans une des maisons de jeu récemment ouvertes dans St-James-street. Le jeune frère d'un noble marquis venait de perdre en quelques instants 3,500 liv. st. (87,500 fr.) que des amis lui avaient prêtés pour acheter un grade. Il n'avait plus en sa possession que 33 liv. (825 fr.) lorsque tout à coup la fortune lui était devenue favorable, il se retrouva bientôt en possession non seulement de ses 87,500 f. mais encore d'un bénéfice de 6,000 liv. st. (150,000f.) Voilà un homme perdu. (Morning Post.)

—La fille de sir Walter-Scott, Mme Lockart, est décédée ce matin dans son hôtel de Regent's-Park.

Une ordonnance insérée au *Moniteur* du 20 mai et contresignée par le ministre des affaires étrangères, met à la disposition du ministre des finances un million de francs pour le paiement de la dot de la reine des Belges.

—Le général Bugeaud est en insurrection ouverte contre les injonctions du gouvernement. Il vient d'écrire, dit-on, au ministre de la guerre que les offres impétieuses du général Damrémont à Abd-el-Kader ont détruit toutes ses espérances avec l'émir qui est devenu plus exigeant. Le général Bugeaud va se mettre en campagne malgré les ordres du général Damrémont et malgré le retard qu'on a apporté à lui envoyer les objets nécessaires à son expédition. Nous verrons ce qu'il adviendra de ce conflit. (Bon Sens.)

On lit dans l'*Ami de la Religion*: "Le rapport du ministre des cultes fut communiqué le jour même à M. l'archevêque par le ministre, qui lui annonça que les scellés apposés sur les portes allaient être levés, et que l'église serait remise à la disposition du ministre des cultes.

M. Magnin, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, avait, le 9 décembre dernier, remis la démission de sa cure entre les mains de M. l'archevêque, avec le vœu qu'il n'y fût pas donné suite avant l'ouverture de l'église. La condition étant remplie, il a renouvelé sa démission le 12 mai de vive voix et par écrit.

Le samedi 13 mai, les scellés ont été levés. M. l'archevêque s'est rendu le soir à l'église, accompagné de trois grands-vicaires. L'église fut reconciée avec les prières prescrites. Un nouveau curé nommé par M. l'archevêque, fut agréé sur-le-champ par le gouvernement."

—L'Indicateur de Bordeaux du 13 dit que des ordres ont été transmis, de Paris à Bordeaux, afin que l'ordonnance d'amnistie fût immédiatement expédiée à M. de Peyronnet, et que les mêmes ordres ont été donnés à l'égard de MM. de Chantelauze et de Guernon-Ranville.

—Tous les condamnés politiques détenus à Clairvaux ont été mis en liberté, sans distinction de ceux qui, indépendamment d'une condamnation politique, avaient pu également être condamnés pour des crimes et délits contre les personnes ou les propriétés.

(G. des Tribunaux.) —Sur la demande de M. le maréchal comte de Lobau, commandant supérieur des gardes nationales de Paris et du département de la Seine, remise a été faite de toutes les peines prononcées par les conseils de discipline et de celles encourues antérieurement au 15 mai présent mois.

Cette remise s'étend à toutes les gardes nationales du royaume.—(Journal Ministeriel.)

—On commencera, dit-on, les travaux du chemin de fer de Paris à Bruxelles par la partie comprise entre Paris et Pontoise, et on exécutera en même temps la voie de la frontière à Lille d'un côté et de la frontière à Valenciennes de l'autre côté. Ces deux voies se continueront ensuite jusqu'à leur point de rencontre à Douai.

On lit dans le *Toulonnais*, du 12: "M. le lieutenant-général baron Rapatel est arrivé à bord du *Styng*; il ira faire sa quarantaine à Marseille. C'était le dernier représentant en Algérie du système d'occupation et de colonisation du maréchal Clauzel."

—On écrit de Brest, le 13: "La frégate la *Sirène*, arrivée il y a quelques jours du Brésil, va entre dans le port pour y être désarmée; la corvette l'*Héroïne* est en rade depuis deux jours; elle fera route dans peu de temps pour une longue campagne. Le brick le *Cuirassier* est en appareillage pour Terre-Neuve. La *Désirée* fera route pour la Corogne dans quelques jours. L'*Harmonie*, l'*Epervier* et l'*Andaloupe* partiront bientôt pour les Antilles."

—On lit dans la *Gazette de Berri*: "La fermentation survenue à Limoges parmi les ouvriers porcelainiers, qui ne donnaient plus d'inquiétude, au dire des journaux ministériels, est loin d'être apaisée; 300 hommes du 7e régiment d'artillerie, en garnison à Bourges, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour réprimer les troubles graves qui ont lieu dans cette ville par suite du manque d'ouvrage des ouvriers.

—Is doivent amener avec eux deux pièces de canon et deux munitions."

M. Durat-Lasalle, docteur-médecin, membre correspondant de l'Académie royale de chirurgie, est mort à Aurillac (Cantal), le 11 de ce mois, à l'âge de cent deux ans; il avait été premier médecin du régiment de Soissonnais, commandé par le comte de Juigné. Il a exercé, pendant plus de soixante ans, les fonctions de médecin et de chirurgien en chef des prisons et de l'hospice civil et militaire d'Aurillac.

Le journal et *Vapor* du 8, dit que lors de la dernière émeute à Barcelone, la marine française s'est chargée de la garde des vaisseaux anglais, tandis que les troupes de cette nation occupaient les Alatazanes et la citadelle de Barcelone.

Lerida, 4 mai.—La plus grande consternation est répandue dans cette ville par les nouvelles déplorable que l'on y a reçues relativement à la colonne de notre commandant de province don Antonio Niubo. Ces nouvelles portent en résumé que la bande de Tristan après avoir évanoui Solsona, a surpris la division du général Niubo.

P.-S.—Nous recevons à l'instant la confirmation de la nouvelle de la mort de Niubo et de son aide-de-camp Vida. Vingt-six autres officiers ont été tués. Niubo est mort de la mort des braves, dans cette sanglante affaire où nos soldats après avoir épuisé leurs cartouches, ont reçu deux fois à la bayonnette plus de sept cents factieux qui les chargeaient avec impétuosité.—(El Espagnol du 8.)

—On lit dans une correspondance libérale de Madrid, 4 mai: "On assure que le général Oraa a reçu l'ordre formel de reprendre Cantavieja à tout prix. Un vigoureux exemple doit être fait dans cette ville. Le général a reçu des instructions pour décimer la population qui a livré la ville aux carlistes.

Ce serait la répétition des sanglantes exécutions de Mina en 1822 à Castellolle, et en 1835 à Lecurg. M. de Latour-Maubourg continue à faire ses préparatifs de départ."

Saint-Petersbourg.—Des lettres de Saint-Petersbourg, arrivées le 9 mai à Lubec, annoncent que lord Durham a fait au cabinet russe, au sujet du *Vixen*, des ouvertures qui ont été accueillies favorablement, et auxquelles il a été répondu suivant son désir. On en conclut que l'affaire du *Vixen* peut être considérée aujourd'hui comme terminée à la satisfaction des deux gouvernements.

Toulon, 8 mai.—L'ordre est arrivé à l'amiral Hugon de partir pour les îles d'Hyères avec sa division. Cinq vaisseaux, une frégate, une corvette et un brick, composeront cette petite escadre d'évolution. Ce sont l'*Éna*, monté par l'amiral Hugon, le *Santi-Petri*, le *Montebello*, le *Jupiter* et le *Suffren*; ensuite la frégate du premier rang l'*Éphigénie*, la corvette-aviso la *Diligente* et le brick le *Palinure*.

QUEBEC:

MARDI, 27 JUIN 1837.

Les journaux de New-York de jeudi soir et ceux de Montréal d'hier n'annoncent rien d'important. La loi législative de la Virginie a passé, dit-on, une loi qui oblige de prendre en paiement les billets des banques qui ne paient pas elles-mêmes.

NOUVELLES DU TEXAS. Par la goëlette *Columbus*, nous avons reçu une feuille extra du *Télégraph* de Houston, en date du 23 mai.

Un corps d'indiens (on suppose 200) s'est avancé à 15 milles de Nashville (Texas) comté de Milam; un détachement est venu même jusqu'aux environs de la ville, et a tué un homme en vue des habitants. Les autres indiens se mirent à la poursuite d'un wagon qui se rendait au fort de Little River, l'atteignirent et massacrèrent tous les conducteurs (au nombre de cinq) et même les bœufs. Les habitants qui demeurent éloignés sont dans les plus grandes craintes. On devait faire marcher des troupes sur les villages de ces indiens pour les chasser plus loin.

Les indiens ont en outre tué trois hommes près des prairies de Mustanes; ce sont MM. McLane, Sheridan et Barnes. Ils ont enlevé plus de cent chevaux dans le voisinage de ces prairies.

Le *Télégraph* dit que nombre de pétitions avaient été envoyées au congrès texien pour l'incorporation de banques. Le Texas n'a pas encore éprouvé les fâcheuses conséquences de ces institutions; qu'il s'en préserve! (L'Abécille de la N. Orléans 7 juin.)

NOUVELLES DE MATAMOROS. Nous apprenons avec plaisir qu'il parmi les passagers arrivés hier par la goëlette *Helen*, en 13 jours de Matamoros, se trouvent le capitaine, l'équipage et les passagers de la goëlette *Julius Caesar*, ainsi que le capitaine, l'équipage et les passagers de la goëlette *Champion*. On se rappellera que ces deux goëlettes avaient été saisies par les mexicains et que leurs équipages et passagers avaient été emprisonnés à Matamoros. Ils ont été mis en liberté par ordre du président Bustamante, qui a voulu dans cette circonstance donner une preuve de son désir de maintenir la bonne harmonie entre les deux nations.

Dans notre partie anglaise, nous donnons les noms des passagers de l'*Helen*. Le général Johnston, ci-devant commandant de l'armée texienne, est au nombre des passagers.

M. Wharton, ambassadeur du Texas auprès du gouvernement des États-Unis, et qui avait été également fait prisonnier, n'a pas été mis en liberté; mais il est traité avec égards par les autorités mexicaines.

La goëlette *Rob-Roy*, partie d'ici, ainsi que la goëlette *Elizabeth*, devaient partir pour la Havane, avec des mulets; la goëlette *Lodi* était prête à mettre à la voile pour la Nouvelle-Orléans. Le brick *Henry* parti d'ici, a été saisi à cause de son chargement.

(Idem.) DUELS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Depuis quelques jours il n'est question que de duels dans notre ville. La semaine dernière, un de nos avocats et un créole se sont battus au sabre. Deux autres créoles, prêts à mettre l'épée à la main furent heureusement réconciliés sur le terrain par la sage intervention de leurs témoins. Hier enfin, deux artistes du théâtre d'Orléans, se sont battus au pistolet, et l'un d'eux a été dangereusement blessé. La balle, qui avait glissé du coude jusqu'à l'épaule, a été extraite par le docteur Gaillardet, appelé au lit du malade, et dont on s'accorde à reconnaître l'empressement attentif et l'habileté opératoire.

(L'Abécille.) LOUISIANE. Refus du Gouverneur White de convoquer extraordinairement la Législature.

Ayant publié dans notre feuille du premier de ce mois, les résolutions adoptées par une assemblée tenue dans la paroisse des Rapides, relativement à la convocation de la législature, nous croyons devoir faire connaître au public la réponse suivante du gouverneur au comité chargé de lui transmettre ces résolutions.

Messieurs, J'ai examiné avec la plus scrupuleuse attention les résolutions adoptées le 24 du mois dernier par une assemblée des citoyens de la paroisse des Rapides, dont copie m'a été soumise par vous mercredi passé.

Dans l'opinion de l'assemblée, ainsi qu'elle est exprimée dans ces résolutions, la suspension des paiements en espèces par les banques ainsi que la gêne générale, et le manque de confiance que cette mesure a produits dans le public, demandent l'action immédiate et efficace de la législature, afin de soulager dans le moment actuel, et de protéger à l'avenir les citoyens de l'état; et dans cette vue, elle recommande avec instance au gouverneur de convoquer la législature le plutôt qu'il lui sera possible.

Le profond respect que j'ai pour vous, messieurs, non moins que ma dévotion habituelle aux vœux et aux opinions de ceux de la part desquels vous vous présentez, étaient bien propres à faire naître en moi le désir d'adopter, s'il était possible, toute mesure qui eût pu provenir d'une pareille source, et qui m'eût été communiquée comme celle-ci l'a été.

Il n'est que trop évident qu'il est survenu un effroyable dérangement dans le système monétaire du pays, et qu'il en est résulté beaucoup d'embarras et de gêne parmi toutes les classes de la société; mais après le mûr examen de la question, je ne puis concevoir au juste quelle pourrait être la nature de cette action immédiate et efficace de la législature, de laquelle on pourrait espérer le soulagement que l'on désire.

Si la législature était convoquée à cette occasion, ce ne pourrait être que dans la vue de passer des lois affectant le système monétaire, moyen que le sentiment de mes devoirs, ainsi que celui de l'utilité publique me permettrait à peine de recommander.

Pour que la circulation d'un pays soit bonne, et obtienne la confiance publique, il faut qu'elle soit de nature générale et non locale. Se répandant comme elle le fait dans tous les canaux du commerce, c'est elle qui féconde la société, et qui communique à tout le corps social le mouvement et la vie. Il s'en suit donc que, dans le fait, la circulation ne dépend pas, et qu'elle ne saurait dépendre d'aucun règlement local, et que toute législation à ce sujet, pour être efficace, doit être d'une nature générale.

Ces principes qui découlent des lois immuables qui régissent les affaires humaines, se trouvent aussi consignés dans la sagesse de la constitution fédérale. D'après la teneur de ses dispositions, auxquelles à toutes les époques critiques et périlleuses pour le peuple, on pourra recourir comme à son arche de salut, le pouvoir de régler la valeur de l'argent a évidemment été réservé au gouvernement général et interdit aux états en particulier. C'est par suite du fatal oubli de la sage prévoyance de ce pacte, et depuis que les divers états se sont arrogé le libre exercice du pouvoir de statuer sur les intérêts monétaires que la circulation et les finances de la république se trouvent sur le bord de l'abîme.

Un autre motif puissant, selon moi, est que le congrès qui est le seul corps auquel appartienne constitutionnellement le pouvoir d'adopter les mesures qui exigent les circonstances actuelles, a été convoqué par le président des États-Unis pour une époque peu éloignée. Il conviendrait mieux que toute législation de la part de l'état, fût la suite des dispositions prises à Washington, et qu'elle fût en harmonie avec elles. Le grand et principal objet de tous les désirs, celui de la reprise prochaine des paiements en espèces, ne saurait s'accomplir que par le concours du gouvernement général et des états en particulier.

En attendant, les éléments qui s'agitent diversement lors de la suspension, paraissent se calmer. Abandonnés à eux-mêmes, il est probable qu'avant peu il en résultera un état de choses plus régulier, auquel, quelque incommode qu'il soit, on tâchera de s'habituer, dans l'espoir de jours meilleurs. En convoquant dans ce moment la législature, on ne ferait que renouveler tous les doutes et toutes les

inquiétudes, tandis que l'assemblée générale ne pourrait point attendre le mal, et qu'il ne dépendrait pas d'elle d'y apporter le remède nécessaire.

Votre obéissant serviteur,
E. D. WHITE,
A. Messieurs J. Thomas, S. E. Cuny, J. Hallé,
A. P. Williams, M. P. Flint,
Nouvelle-Orléans, 4 juin 1837.

HAUT-CANADA.

Session extraordinaire du parlement provincial.
Le 20 de ce mois, sir Francis Head, après avoir approuvé le choix fait par l'assemblée de M. MacNab pour son président, en remplacement de M. MacLean, nommé juge du banc du Roi, a ouvert la session par le discours suivant :

MM. du conseil législatif,
MM. de l'assemblée,
Au nom de notre très-gracieux souverain, j'ai convoqué cette session extraordinaire de la législature, parce qu'il m'a paru constitutionnel que vous fussiez appelés à délibérer avec moi sur les difficultés commerciales qui ont assilli cette province; et dans l'embarras où je me trouve placé par des circonstances qu'il m'a été impossible de prévenir, c'est avec satisfaction que je vois assemblés de nouveau devant moi ceux sur la sagesse et l'expérience desquels comme législateurs je suis fier de pouvoir compter.

L'événement sans exemple qui a donné lieu à la convocation de la législature de cette province, est le refus simultané des banques des Etats républicains qui nous avoisinent de racheter les billets qu'elles avaient promis de payer à demande, ces banques donnant au créancier public pour raison de ce refus qu'il était devenu contraire aux intérêts de la communauté qu'elles se dessaisissent des espèces d'or et d'argent qu'elles avaient dans leurs caueux.

Les billets entre les mains du public se trouvant ainsi tout-à-coup dépréciés, les espèces en circulation, aussi bien que celles renfermées dans les caueux des banques, ont aussitôt augmenté de valeur, et lorsque la nouvelle de cet événement est arrivée ici, les banques du Haut-Canada ont dû sur-le-champ délibérer si elles continueraient ou si elles suspendraient leurs paiements en espèces.

Elles se décidèrent pour le premier parti, et quoiqu'on s'attendait alors que leurs coffres seraient immédiatement épuisés, telle a été cependant la confiance que le public a reposée dans la probité et la solvabilité de ces banques, que leurs billets, contrairement à ce qu'on attendait, ont conservé leur valeur, et sont encore, dans les échanges qui s'effectuent à chaque instant par toute la province, au pair avec l'argent.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

Depuis l'époque où les banques du Haut-Canada ont pris la détermination de s'en tenir à leurs engagements, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'aucun d'elles la plus faible manifestation de regret d'avoir pris ce parti, ou de crainte relativement au résultat définitif; au contraire, d'après les rapports qui m'ont été envoyés par les banques à chartes, il paraît que l'existence d'espèces dans leurs caueux est maintenant, toutes ensemble, d'environ deux tiers de ce qu'elles possédaient au commencement de mai.

de son devoir, mais de son intérêt d'adhérer à ce principe si simple dans la religion comme dans la politique commerciale de nos ancêtres, qui nous commande noblement "d'être fidèles et justes dans toutes nos transactions."

L'élection d'un représentant pour la Basse-ville, en remplacement de M. Vanfelson, a commencé ce matin à neuf heures au lieu ordinaire. Les candidats sont M. Michael Connolly, partisan de M. Papineau, et M. John Munn, constitutionnel. L'état des suffrages à l'ajournement du poll était comme suit :

M. Connolly.....176
M. Munn.....155—
Différence.....21.
Cette différence avait été jusqu'à 35.

Le nombre des électeurs est plus grand cette année qu'il ne l'était lors de la dernière élection générale, parce que la loi qui privait les copropriétaires du droit de voter a été désavouée en Angleterre.

A M. l'éditeur de la Gazette de Québec.

Monsieur, — La fortune, après m'avoir fait passer par tous ses degrés de vicissitude, m'enfin planté dans un petit coin de cette province, où l'on vit heureux, sans se soucier si les grands sont sages ou fous. Quant à nous, nous faisons consister notre politique à être sages, heureux et bienfaisants envers les infortunés. Fera des lois qui vaudra, pourvu qu'elles soient bonnes. Les nouvelles de la capitale ne nous parviennent que quand elles sont, pour ainsi dire, dans la bouche de tout le monde. La politique et ses menées nous sont aussi étrangères que les combinaisons secrètes de la cour Ottomane; mais nous n'en sommes que plus heureux.

Dernièrement j'ai lu par hasard quelques numéros de votre Gazette, où il était mentionné d'assemblées anti-coercitives. Le papier me tombe des mains; je suis aussi surpris qu'un Suisse descendu du ciel à cheval sur une nuée. En effet, il y avait bien de quoi surprendre un homme réfléchi. Ici nous rêvons la paix et le bonheur, et à notre réveil nous mettons la main à l'œuvre pour réaliser notre songe; notre sommeil est le sommeil de l'innocence. Chez vous, la discorde vous enlève à la leur de son flambeau infernal, pour vous faire rêver le malheur et la dissension. Quelle douloureuse comparaison! Que je plains les malheureux qui se laissent aveuglément conduire par des intrigants, par de lâches spadassins qui les abandonneront au moment du péril. Ils ne font pas réflexion, ces infortunés, que dans toute chose il faut considérer la fin.

Beaucoup s'en font, monsieur l'éditeur, que je suis un admirateur des résolutions de lord John Russell. Non, monsieur, je les regarde comme un acte de la plus délicate violation de nos privilèges coloniaux. Ces résolutions sont marquées au coin de l'ingratitude envers une nation qui a si généreusement et si loyalement défendu les droits de la couronne à laquelle elle se fait gloire d'appartenir. La dernière guerre avec nos voisins, est, je crois, une preuve suffisante de ce que j'avance.

Tout en désapprouvant les procédés de lord John Russell, je ne prétends pas pallier la faute de ceux qui y ont donné lieu. Non, monsieur, je suis franc, et la franchise doit être le principal mobile de tout homme d'honneur. Je n'ignore point, et je dois l'avouer, que nous avons de justes et graves sujets de plaintes. Depuis plusieurs années des réclamations répétées ont été faites, peut-être inutilement, auprès du gouvernement de la métropole; mais dans toutes les occasions, la patience est utile et salutaire; et qui sait si des représentations modérées n'auraient pas fait plus d'effet que les menaces imprudentes de ces hommes, peut-être plus braves dans l'anti-chambre que sur un champ de bataille.

Rappelez-vous, monsieur, s'il vous plaît, ces rats du bon Lafontaine, qui résolurent dans un conseil général de pendre un grelot au cou du chat qui commettait tant de ravage parmi eux. Tous furent d'accord, mais personne ne voulut entreprendre la besogne. Tel sera, je crois, le résultat de toutes vos assemblées dominicales, où il se trouve plus de d'amoisseurs que de preux chevaliers; et vous verrez qu'à la fin, "La montagne en travail enfante une souris."

Comme nous ne sommes pas au temps de l'ancienne république romaine où le peuple pouvait faire parvenir ses murmures jusqu'aux pieds de la tribune, c'est à ses représentants à épouser sa cause et à veiller à ses intérêts. Il n'est pas de leur devoir, s'ils le comprennent, de mettre leurs constituants dans des difficultés incalculables. Au lieu de s'arrêter à de futiles arguments, à des menées politiques qui ne peuvent que semer la discorde et produire le malheur d'une nation jadis heureuse et paisible, il me semble qu'ils devraient, comme fidèles mandataires, user de leur influence pour verser le baume de la consolation dans le sein de milliers de familles où règne la désolation, et que la famille visite sous son plus hideux appareil. Il me semble que nos membres auraient mieux mérité de la patrie, s'ils eussent pourvu au soulagement des paroisses en détresse; ils se fussent alors attiré les bénédictions de ces infortunés mourants de faim, et que l'humanité ne peut arracher à la mort, qu'en faisant les plus grands sacrifices. A-t-on pourvu pour ces malheureuses victimes du sort? A-t-on pris des mesures pour tarir les pleurs de la veuve et de l'orphelin? Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme! Point du tout; et pourtant l'on crie au patriotisme!

AVIS.
TOUS ceux qui doivent à la succession de feu MESSIEUR DENCHAUD, en son vivant, curé de Deschambault, sont requis de payer à l'un ou à l'autre des sous-signés et ceux à qui il est dû sont priés de leur présenter leurs comptes sans délai.
F. MORIN, Prêtre, et curé de Deschambault.
AUG. AMIOT, à Québec.
23 juin 1837. 3 s

A VENDRE,
CHARBON à GRILLE de la meilleure qualité, en débarquement sur le quai MacCallum, Charbon à forge dit sur le quai des Indes. Eau-de-vie couleur de paille, d'une qualité supérieure, au gallon ou à la barrique.
S'adresser à CHARLES POSTON, rue Saint-Pierre.
Québec, 26 juin 1837.

Vins, bière en bouteilles et marchandises de manufacture britannique.
A VENDRE.—Les marchandises suivantes qui viennent d'arriver et se débarquent de l'Albion venant de Londres :
2 barriques vin blanc supérieur et très choisi
10 quarts
100 douz. bière double-stout de Barclay et Perkin, en bouteilles et 4 douz.
50 dito marines assorties de J. J. Frost, en caisses de 1 et de 2 douz.
Moutarde de Durham supérieure en barils
Un assortiment de parfumerie de Hendrie et Perkin, Windsor blanc et brun, savon des Isles, savon à barbe et autres de la meilleure qualité
Sous-voies et bottines, façon de Londres, de la meilleure qualité, pour les dames et pour les messieurs
Bretelles, jarretières, &c., &c., de gomme élastique
Quantité de lignes de soie, de loc, de pêche, cordeaux, fils retors, ficelle, &c. &c.
Poudre de chasse
Plomb à palette quincaillerie
Alumettes lustrées et à canotellerie
Capsules à percussion de la fabrique de Davis de Londres
Ornements religieux bronzés, vernis et dorés
Sonnettes de table de divers grands
Lampes de sûreté portatives, pistolets de poche, fusils à chasse, &c.
Ciseaux et ciseaux, peils
Soudure et fers à souder
Vrilles, meilleure mine de plomb du Mexique, &c.
60 quarts goudron et brai superfins.—S'adresser à G. D. BALZARETTI, Haute-ville, rue du Palais.
ou à THOMAS SAUNDERS, propriétaire, quai MacCallum.
Québec, 26 juin 1837.

A VENDRE CHEZ LE SOUSSIGNÉ :
PEINTURES bleues nos. 1 et 2, jaune, dito brevetée, verte et brune d'Espagne en barils de 28 livres, mastic en vessies, mine de plomb, huile de lin bouillie double, blanc de céruse, moutarde en barils et en boîtes de fer blanc d'un quartieron, noir à soulers; Bielle, orge, avoine et pois; Toile à draps blanche de 10 quarts, toile ouvrée et à voiles; Peaux de veau, cuir (kipp), et ligneur.
—Et attendu de jour en jour,—
Un assortiment supérieur de foin.
HENRY BURSTALL, rue Sault-au-Matelot, 12 d
Québec, 5 juin 1837.

A VENDRE :
CINQ CENTS quarts fleur supérieure de Dantzig et de Hambourg
22 tonnes rhum de Demerara fort
100 sacs biscuit
10 do canonade brillante
7 tonnes do do
10 barriques sucre raffiné
20 tonnes do do
100 boîtes pipes à fumer
500 rames papier à enveloppes
4 quarts alun
20 douzaines peaux de veau
5 do basane.
LAURIE & BURNS.
Québec, 5 juin 1837.

A VENDRE,
TROIS cents barils peintures de diverses couleurs
200 quarts huile de lin bouillie double
200 boîtes cordage à patente
200 boîtes crown-glass
20 paniers dito
20 boucauts flint-glass
20 barils gingembre en poudre
10 boucauts moutarde en jures
600 grosses boucches à vin
15 boucauts sucre allié
10 barriques vin de Madère
10 do de claret
Ancres de chaînes pour vaisseaux de 50 à 250 tonnes.
SYMES & ROSS.
Québec, 26 avril 1837.

CLOUX COUPES MACHINES A CARDER &c.
LES soussignés offrent en vente un assortiment constant de cloux coupés de toutes grandeurs et de la meilleure qualité de la fabrique de Beaver, Montréal.
Aussi.—Machines à carder et cardes à mains de la meilleure sorte.
Aussi.—Un assortiment de PETITS ANCRES et CABLES DE CHAÎNE.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 24 avril 1837.

LES soussignés viennent de recevoir par l'Eleutheria, les médecines brevetées suivantes :
Extrait de salsepareille de Batler
Tabac éphalutique de Collin
Tablettes vermifuges de Ching
Carminatif de Dalby
Pillules antimébrusées de Dixon
Baume de marrube
Lotion de Gowland
Magnésie calcinée de Henry
Emplâtres de Sinovelle
Pillules et poudres de James
Vésicatoire à chevaux du lieutenant James
Aperitif de Moxon
Salsepareille de ditto
Pillules de camomille de Norton
Baume d'Anis de Powell
Kalydor de Rowland
Sel de Chert de Swory
Essence de moutarde de Whitehead.
BEGG & URQUHART.
Rue St-Jean, n. 15,
31 mai 1837.

LES soussignés viennent d'ouvrir une caisse de LA CELEBRE PARFUMERIE DE HENDRIE. Ils se flattent que les articles suivants seront trouvés dignes de l'attention du public :
Eau de lavande parfumé
Eau de lavande
Lait de roses véritable
Crème de ditto
Vinaigre aromatique
Sel de senteur piquant
Savon de Windsor brun en paquets
Dito ditto blanc en ditto
Dito de fantaisie
Pâte à barbe
Brosses à cheveux, à dents, à ongles et à barbe.
BEGG & URQUHART, chimistes-droguistes.
Rue Saint-Jean, n. 15, 10 mars 1837.

NOUVEAU MAGASIN DE CONFISEURS.
LES soussignés informent respectueusement le public de Québec, qu'ils viennent d'ouvrir une boutique de confiseurs au n. 52, rue Saint-Jean, où ils auront toujours un assortiment de tous les articles en cette ligne, d'une qualité qui ne puisse pas être surpassée en Canada.
SCOTT & McCONNKEY, confiseurs en gros et en détail.
Québec, 22 mai 1837.

VENTES A L'ENCAN.
PAR MAXHAM & BOURNE.
Vente pour les assureurs.
FER.—MERCREDI prochain, 28 courant, à DIX heures précises, aux magasins de MM. GOLDSWORTHY, TOWNSEND & Co., au compte des assureurs et autres intéressés :
LES FERS suivants :—Ton. Qx. Qr. Lbs.
6615 barres fer 97 10 3 1
40 paquets de 1 x 1/2 p. 1 0 0 0
40 do do 1/2 p. rond 1 0 0 0
80 do do 1/2 do 2 0 0 0
40 do do 1/2 carré 2 0 0 0
Débarqués avariés de l'Economist, Richard Pearce, maître de Newport.
27 juin 1837.

MOULIN DE CHARLEBOURG.
ON fait savoir qu'un bail pour sept ans du moulin à farine de Charlebourg sera adjugé à l'enchère à la porte de l'église de la paroisse le SAMEDI prochain jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin.
Le moulin est maintenant en réparation et sera livré dans un état parfait pour moulin.
Bureau des Jésuites,
10 juin 1837.

PAR J. M. FRASER & CO.
BILLOTS DE PIN JAUNE.
Le LUNDI 3 JUILLET prochain, à UNE heure précise, à leur chambre d'encan :—
TOUT le droit, titre et intérêt des soussignés, à une quantité de billots du bois ci-dessus, tels qu'ils se trouvent maintenant épaves ou à flot dans la rivière Ottawa, la quantité supposée être d'environ 12,000 pièces, y compris toutes celles qui se trouvaient au-dessous des moulins de Hawkesbury jusqu'à la pointe au village du côté nord de la rivière Ottawa, et jusqu'à Dutcher's Point du côté opposé. Ces billots ayant été choisis avec soin pour les moulins de Hawkesbury, méritent l'attention des moulins au-dessous. Pour prévenir toute confusion dans le droit de propriété, il seront vendus en un seul lot, et un billet endossé à satisfaction sera pris en paiement à 12 mois du jour de la vente.
(Signé) HAMILTON & LOWE.
Québec, 12 juin 1837.

IL sera vendue par le notaire soussigné, le MARDI 15 AOUT prochain, sur les lieux, — Une MAISON DE PIERRE, à deux étages, située au faubourg St-Roch, et appartenant à M. LOUIS COPE, contenant des rues Grant, et Des Prairies.
AN. A. PARANT, notaire.
Québec, 17 juin 1837.

COTISATIONS.
BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX.
Québec, 12 juin 1837.
AVIS PUBLIC est par le présent donné, que LES LIVRES DES COTISATIONS qui doivent être prélevés durant la présente année, sont et en vertu des Actes 36e Geo. III, cap. 9, et 37e G. o. III, cap. 5, (communément appelés les "Actes des Chemins") ont été filés à ce bureau, où ils seront et demeureront tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) entre NEUF heures du matin et QUATRE heures de l'après-midi, pour inspection publique, afin que toutes personnes qui pourraient se croire lésées par le montant de telles cotisations, telles que les fermiers, par les cotiseurs, puissent en appeler à la prochaine Cour de Sessions Générale de Quartier de la Paix, qui commencera et siégera le DIXIEME jour de JUILLET prochain.
Par ordre, PERRAULT & SCOTT, greffier de la paix.
A être inséré dans toutes les Gazettes publiées en cette cité, en leurs langues respectives, jusqu'au 10 juillet prochain.
P. & S.

SESSION GENERALE SPECIALE DE LA PAIX.
Vendredi, 23 juin 1837.
RESOLU,
QUE le greffier de la paix annonce dans tous les journaux publics publiés en cette cité, dans leurs langues respectives, qu'à une session générale spéciale de la paix qui se tiendra le MARDI 28 courant, les magistrats prendront en considération les pétitions et applications des individus demandant la place de trésorier des chemins de cette cité, maintenant vacante, et procéderont à la nomination d'une personne pour remplir les devoirs de cet office, comme faisant fonction de Trésorier des Chemins, jusqu'aux sessions trimestrielles générales de la paix, qui se tiendront dans le mois d'octobre prochain, auquel temps seulement telle nomination peut être faite suivant la loi.
Par ordre, PERRAULT & SCOTT, J. P.

A être inséré dans tous les journaux publiés en cette cité, dans leurs langues respectives, jusqu'au 28 courant.
A VENDRE au bureau de la Gazette de Québec, à bon marché pour argent comptant, un des célèbres BAROMETRES PORTATIFS de GUAY LUSACE, dans un état de cuir.
Québec, 24 juin 1837.

A MESSIEURS LES AVOCATS.
NOUVELLEMENT reçus et à VENDRE par le soussigné à son magasin rue du Palais DEUX CAISSES LIVRES DE DROIT.
HENRY VASSEUR.
Québec, 22 juin 1837.

TELESCOPES ET BAROMETRES.
A VENDRE deux des meilleurs TELESCOPES de 30 pouces, avec trépied de cuivre, dans une caisse d'acajou.
Quatre baromètres élégants avec thermomètres, hygromètres et niveaux, dans des cadres, poli français et portatifs.
G. D. BALZARETTI.
21 juin 1837.

FORTE-PIANO A VENDRE.
UN fort-piano à patente, carré, supérieur, de la fabrique d'ALMINE & Co., poli français, garanti par le professeur Henry Harz.
G. D. BALZARETTI.
21 juin 1837.

FORTE-PIANO.
MAXHAM & BOUBNE offrent en vente :
M. MOISSETTE, ANDERSON & Co., Edimbourg.
14 juin 1837.

EN DEBARQUEMENT ET A VENDRE :
LARD d'Irlande, mess et prime-mess, nouvellement emballé et d'une qualité supérieure.
H. N. JONES.
4 Commercial Buildings,
14 juin 1837.

VIENT d'arriver et à vendre par le soussigné :
150 quarts d'huile de lup-marin
200 do de hareg vert et frais.
M. BORNE.
Québec, 10 juin 1837.

CENT VINGT ACTIONS de la BANQUE DU PEUPLE, à un escompte libéral. La somme de £200 a été payée desus et il reste £700 à payer à demande.
ALEXIS BENOIT.
Québec, 8 juin 1837.

OR ET ARGENT.
UNE PRIME est payée sur l'OR et l'ARGENT au bureau de HOLT & Co., en face de la Bourse.
Québec, 26 mai 1837.

Le soussigné offrira en vente, à son magasin, sous peu de jours, une collection magnifique et très considérable de livres d'auteurs les plus modernes et les plus en réputation, sur la loi, la littérature et la religion, en reliure, cartonnage et brochure à des prix très bas.
Aussi un assortiment magnifique de tableaux peints à l'huile, savoir :
1 Christ mourant, d'après SEXTIES, 9 pieds sur 6 pieds,
1 Christ mourant, d'après P. de CHAMPAGNE, 2 1/2 pieds sur 17 pouces,
1 Bapême de Jésus-Christ, d'après SIGNOT, 5 pieds sur 3 1/2 pieds,
1 St-Antoine de Padoue, d'après SEXTIES, 6 pieds sur 4 pieds,
1 St-Thérèse, d'après P. GUERIN, 6 pieds sur 4 pieds,
1 Ste-Famille, d'après GOLDSINS, 5 pieds sur 7 pieds,
1 Ascension, d'après LEBRUN, 5 pieds sur 7 pieds,
1 Assomption, d'après LEBRUN, 5 pieds sur 7 pieds,
Sacré-cœur de N.-S. Jésus-Christ, d'après LEBRUN, 6 pieds sur 4 pieds,
Sacré-cœur de Marie, d'après LEBRUN, 6 pieds sur 4 pieds,
Saint-Laurent, d'après RUBENS, 6 pieds sur 4 pieds,
Saint-Roch, d'après LEBRUN, 6 pieds sur 4 pieds,
Sainte-Anne, d'après RUBENS, 6 pieds sur 4 pieds,
Saint-François-Xavier, d'après RUBENS, 6 pieds sur 4 pieds,
Sainte-Genève, d'après G. FRABON, 6 pieds sur 4 pieds,
Saint-Jean d'après LEBRUN, 6 pieds sur 4 pieds,
Saint-Jean-Baptiste, d'après RAPHAEL, 6 pieds sur 4 pieds.
HENRY VASSEUR,
Rue du Palais, n. 15.

LES soussignés offrent en vente :—
1000 boîtes savon de Liverpool
50 balles toile à voiles et à draps de Dundee
50 tonneaux morue sèche, première qualité, en boucauts, et propre à l'exportation.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 3 juin 1837.

Le soussigné vient de s'établir sur le quai Napoléon, à l'extrémité sud-est de la rue Saint-Pierre, où il offre à vendre :
25 tonnes excellents rhum vieux Jamaïque 13 dans 1
20 quarts gingembre, 20 sacs piment, arrow-root
30 tierces, 5 quarts saumon du nord
Jus de citron en tonnes, barriques et quarts
—ET—
Nouvellement arrivés, par le brick Morris, de la Jamaïque :
92 tonnes, 11 barriques, 9 quarts rhum
10 do mélasses, 10 quarts sucre
50 bilots acajou supérieurs
—Attendez de jour en jour—
Un petit lot de sucre de la Jamaïque en barriques, tierces et quarts, et rhum en tonnes et quarts.
D. FRASER.
Québec, 29 mai 1837.

GRAINS ET PROVISIONS.
Le soussigné informe respectueusement le public de Québec, et la campagne, qu'il aura constamment en main, pendant l'année, aux hangars des barques à vapeur, (steamboats) quai de Gaudic et de Hunt, un grand assortiment de provisions et grains, telle que BLE, POIS, AVINE, ORGE, BLE D'INDE, FARINE, LARD, SAINDOUX, BEURRE, BEUF SALE, PATATES, &c. &c.
—AUSSI—
Au Palais, en HANGAR, FOIN ET PAILLE en BALLOTS et en BOTTES.
Ces articles seront importés tant d'Angleterre, que du Haut-Canada, et du district de Montréal, et seront achetés de première main, ce qui donnera l'avantage de les vendre au-dessous des prix du marché de Québec.
ALEXIS BENOIT.
Québec, 22 juin 1837.

JOAILLERIES, MONTRES, &c.
L. BENJAMIN
VIENT d'arriver de Londres avec un assortiment choisi de joailleries à la mode, en or, dito émail, dito à mosaïques, montres, et un assortiment général de marchandises de sa ligne au n. 2, rue de la Fabrique, place du marché de la Haute-ville.
N. B. Il achète l'or et l'argent vieux.
Madame BENJAMIN est venue s'établir au même endroit.
Québec, 7 juin 1837.

HABITS, CULOTTES ET VESTES.
Il vient d'être reçu trois valises des objets d'habillement ci-dessus, de STUTZ & Co. de Londres, lesquels sont offerts aux messieurs de Québec, au prix coûtant, pour argent comptant.
H. CARWELL.
Québec, 6 juin 1837.

MAXHAM & BOURNE offrent en vente :—
Savon, chandelles, indigo, sucre raffiné, tabac en feuilles, thé twinky, huile de lin, peintures, pipes à fumer, clous 3/4 à 28, vitres, verre-bleu, &c. &c.
14 juin 1837.

MAXHAM